

Séance extraordinaire du 14 février 2024

**Province de Québec
MRC de D'Au-tray
Municipalité de Saint-Barthélemy**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le mercredi 14 février 2024 à 15 h 30 à la salle de travail du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Robert Sylvestre, maire
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5

Est absent :-Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Maurice, confirme que l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 14 février 2024 a été transmis, en bonne et due forme le 12 février 2024 à tous les membres du conseil.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15 h 33 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière est présente et agit à titre de greffière de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2024-02 033

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Embauche – Directeur général par intérim
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

3 Mandat – Directeur général par intérim

2024-02-034

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE ce conseil engage monsieur Maryon Leclerc comme directeur général et greffier-trésorier par intérim durant la vacance du poste de directeur général à compter du 26 février 2024 aux conditions stipulées dans l'entente de travail ;

QUE monsieur Robert Sylvestre, maire soit autorisé à signer l'entente de travail pour et au nom de la municipalité;

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

5. Période de questions

Aucun public présent

6. Levée de l'assemblée

2024-02-035

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 15 h 39.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.